

**Décision portant nomination du jury pour les concours externes de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe, branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Opérateur-trice logistique, session 2022, dans les académies de BORDEAUX, MONTPELLIER et TOULOUSE.**

La présidente du CROUS DE TOULOUSE - OCCITANIE,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2022 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans les académies de BORDEAUX, MONTPELLIER et TOULOUSE, au titre de l'année 2022 ;

**DÉCIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : Sont nommés membres du jury pour les concours externes de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Opérateur-trice logistique, au titre de l'année 2022, dans les académies de BORDEAUX, MONTPELLIER et TOULOUSE :

Monsieur CALMETTES Frederic, assistant ingénieur, président, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Toulouse Occitanie, Toulouse.

Madame BENLARBI Leila, technicienne de recherche et de formation de classe normale, vice-présidente, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Toulouse Occitanie, Toulouse.

Monsieur ZOUAK Abdellatif, ingénieur d'études hors classe, expert, Université Toulouse 3 Paul Sabatier, Toulouse.

Monsieur MERCADIER Yannick, technicien de recherche et de formation de classe normale, Rectorat de l'académie de Bordeaux, Bordeaux.

Madame PERROTIN Nancy, technicienne de recherche et de formation de classe normale, Université de Perpignan, Perpignan.

Madame MOLUS Sandrine, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale, suppléante, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Toulouse Occitanie, Toulouse.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

La Directrice générale,

Dominique Froment

Fait à Toulouse, le

02/05/22